

Éléments sur l'adaptation équitable pour la fiche sur l'adaptation aux changements climatiques en accompagnement aux Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Labo Équité Climat - Mai 2025

Le Labo Équité Climat est financé par [Ouranos](#) et le [MELCCFP](#) via le Plan de mise en oeuvre du Plan pour une économie verte 2030, pour sensibiliser, diffuser des apprentissages et coconstruire des outils avec des acteurs de l'adaptation, afin d'éviter l'amplification des inégalités par les solutions d'adaptation aux changements climatiques.

Nous sommes composées d'une équipe de [chercheurs](#) et un [comité avisé](#) (ministères, municipal, santé publique locale et organismes de la société civile).

Qu'est ce que l'adaptation équitable ?

- Les aléas climatiques affectent certains groupes sociaux de manière disproportionnée.
- Tous les pays, groupes et secteurs de la société n'ont pas contribué de la même manière aux changements climatiques. Notamment, les personnes vivant dans la pauvreté y contribuent peu, mais en subissent davantage les conséquences, avec moins de ressources pour s'y adapter ([Senay et al., 2023](#); [GIEC, 2023](#)). Cette réalité est au cœur des notions de justice climatique et de [transition juste](#).
- Les recherches montrent que l'adaptation n'est pas nécessairement équitable. Certaines mesures d'adaptation peuvent renforcer les inégalités existantes et aggraver la vulnérabilité climatique, un phénomène appelé « maladaptation » ([Anguelovski et al., 2016](#) ; [Després, 2021](#) ; [Reckien et al., 2023](#)). À l'inverse, des actions qui visent explicitement à réduire les écarts sociaux peuvent mener à une adaptation plus juste.
- Plusieurs mesures d'aménagement peuvent contribuer à l'adaptation ou, à l'inverse, à la maladaptation, en particulier si les iniquités actuelles sur le territoire et entre les populations ne sont pas prises en compte ([OECD 2009](#), [Anguelovski et al. 2016](#)).
- L'équité en adaptation implique une répartition équitable des coûts et des bénéfices (sociaux, économiques, écologiques et de santé) entre les groupes et territoires. Cela implique de reconnaître les inégalités structurelles ([par ex., entre propriétaires et locataires](#)), tout en valorisant les savoirs et expériences des populations les plus touchées, notamment des groupes marginalisés.
- Une telle démarche contribue à renforcer la justice climatique et à s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques et des inégalités sociales de santé ([Savard, Van Neste et al., 2024](#)).
- L'adaptation ne se limite pas à s'ajuster aux effets des changements climatiques. Elle offre l'opportunité de transformer les milieux de vie (accès aux services, espaces verts, inclusion).

- Aucune action ne peut, à elle seule, corriger l'ensemble des formes d'iniquités. Toutefois, intégrer systématiquement l'équité dès la conception de chaque politique, projet ou initiative permet d'activer les bons leviers ([Savard et al., 2024](#); [Lapointe, 2024](#)).

OGAT - Objectif 1.1 adapter les milieux de vie aux changements climatiques

Attente 1.1.1 — Déterminer les risques liés aux changements climatiques

L'identification des risques liés aux changements climatiques est une étape fondamentale dans l'adaptation des milieux de vie. Il est important de reconnaître, dès cette étape, que certains groupes sont plus à risques que d'autres. Des outils et approches existent pour intégrer cette variabilité des impacts sur les populations et ainsi mieux cerner les risques pour le milieu dans une perspective d'équité.

- **Cibler les populations les plus vulnérables à ces aléas dans les secteurs les plus à risque**, avec la collecte et l'intégration de données populationnelles et sanitaires.
- S'appuyer sur l'Évaluation des vulnérabilités et risques régionaux liés aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique ([VRAC-PARC](#)).
- **Croiser les données d'exposition** aux aléas climatiques avec celles sur les **vulnérabilités populationnelles** (ex: âge, genre, état de santé physique et mentale, données socioéconomiques, précarité résidentielle et itinérance, discriminations, stigmatisation et racisme, immigration récente, etc) **et les capacités d'adaptation** (ressources matérielles, climatisation, accès aux services, etc.) pour identifier les groupes les plus à risques de subir des impacts sur leur santé et bien-être.
- Pour mieux connaître les besoins et la pertinence des mesures, développer des partenariats avec les organismes communautaires et/ou la Santé publique qui connaissent les populations en situation de plus grande vulnérabilité.
- Les interventions des acteurs publics sont des leviers pour réduire les iniquités territoriales et les inégalités sociales de santé - ce qui réduit les risques des aléas climatiques et augmente les capacités d'adaptation des groupes désavantagés.

Attente 1.1.2 — Augmenter la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques

Une approche d'adaptation aux changements climatiques tenant compte des inégalités sociales et environnementales contribue au renforcement de la résilience globale des communautés.

- La résilience climatique des communautés est liée au croisement des pressions climatiques avec d'autres formes d'inégalités sur le territoire; il faut les connaître et y être attentif pour éviter la maladaptation.

- Réduire en priorité la vulnérabilité des groupes marginalisés : développer des politiques et actions différenciées qui prennent en compte les facteurs de vulnérabilités. populationnelles (ex: [pour une approche inclusive du handicap, populations itinérantes](#)).
- Identifier et soutenir les espaces qui contribuent à la résilience collective aux aléas climatiques dans les territoires (ex: services publics, bibliothèques, locaux communautaires, espaces publics et oasis de fraîcheur, commerces de proximité).
- Offrir des modalités de participation significatives et inclusives sur les choix en matière d'adaptation (lieu, temporalité, mode de participation, langage clair et sans jargon, etc.).
- Reconnaître et réparer les torts causés par des actions passées qui ont accentué la vulnérabilité de certains groupes et territoires.
- Veiller à ce que les processus soutiennent l'autodétermination des peuples autochtones, le respect de leurs droits et territoires, ainsi que la [valorisation de leurs savoirs et perspectives](#), dans le respect des limites et volontés exprimées par les communautés.
- Utiliser une lentille équité dans la planification de l'adaptation, comme le recommande le [Comité consultatif sur les changements climatiques](#). S'inspirer de ces dimensions de justice pour y parvenir (définitions tirées des travaux du Labo Équité Climat 2025)
 - Justice distributive : distribution équitable des bénéfices, des coûts et des moyens matériels pour l'adaptation aux changements climatiques.
 - Justice procédurale et épistémique : éliminer les barrières pour des opportunités égales de participer aux choix politiques, avec la reconnaissance d'une diversité de savoirs et de l'autodétermination des peuples autochtones.
 - Justice de reconnaissance et de réparation : reconnaissance et réduction des torts historiques et présents envers des communautés souffrant d'obstacles systémiques et de discrimination.
 - Justice relationnelle : reconnaissance de l'interconnexion entre les humains et les écosystèmes; principes de réciprocité, de respect mutuel et de soin.
 - Approche intersectionnelle et liens entre facteurs d'oppression : expérience croisée de l'oppression coloniale, de genre, du racisme et autres.
- Indicateurs de suivi : mesurer et ajuster les mesures en fonction de dimensions d'équité.

Travaux du [Labo Équité Climat](#) et autres références pour aller plus loin

Labo Équité Climat (2025), [Répertoire d'outils utiles à l'adaptation équitable](#), notamment un [guide d'ICLEI](#) (pour administrations locales), et de Tamarack (équité via la [collaboration](#))

Savard, A, Van Neste, S.L, Durocher, E, Desprès, A.A (2024), [S'outiller pour l'adaptation équitable aux changements climatiques. Un continuum pour soutenir la réflexion](#). Direction de la santé publique Bas Saint-Laurent et Capitale Nationale, Labo Équité Climat et INSPQ.

Senay, M.-H., Cunningham, J., et Ouimet, M.-J., (2023), [Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique](#), INSPQ.

Van Neste, S et al. (2024) [Répertoire de recherches Villes, climat et inégalités](#). 24 synthèses de recherche, notamment : O'Donnell, E., et Doyon, A. (2024). [Examen des considérations en matière d'équité et de justice dans les plans environnementaux de Vancouver](#).